

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE VELONE-ORNETO 20230

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI Notaire à Propriano, le **23 mai 2026** Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, par :

M. Joseph Marie **GRAZI**, en son vivant retraité, demeurant à VELONE-ORNETO (20230). Né à VELONE ORNETO (20229), le 4 septembre 1896. Veuf de Madame Antoinette **ALBERTI** et non remarié. **Décédé à BASTIA (20200) (FRANCE) , le 26 octobre 1973.**

Désignation des biens :

Une petite maison cadastrée section C, N°211, lieudit FIUMINALE, pour 54ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse électronique de l'étude : voglimacci@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**